

# **Le travail à temps partagé rassemble entreprises et professionnels autour d'une façon innovante de collaborer**

Lorsqu'on passe plusieurs années à enrichir son parcours professionnel, on acquiert suffisamment de savoir-faire...

On souhaite alors valoriser voire revendiquer ses compétences en devenant expert dans son domaine.

Le travail à temps partagé peut être une bonne alternative. En effet, il permet de mettre au service de quelques clients privilégiés son expertise et ses compétences tout en préservant une certaine polyvalence et découverte au quotidien.

David Bibard, fondateur du Portail du temps partagé, déclare,

Après 15 ans en tant que salarié comme Contrôleur de Gestion, en 2010 j'ai créé Essentiel Gestion afin de répondre aux besoins à temps partiel des entreprises en contrôle de gestion et financier.



## **Le travail à temps partagé, rencontre entre besoin et expertise**

### **Qu'est-ce que le travail à temps partagé exactement ?**

Le travail à temps partagé est la rencontre entre le besoin à temps partiel mais récurrent d'une entreprise, et d'un expert travaillant à temps partiel pour plusieurs entreprises.

Il s'agit de valoriser davantage les compétences et l'expertise de la personne et non son métier.

Contrairement à l'intérim, le professionnel, expert dans son domaine, connaît parfaitement l'entreprise ainsi que ses produits et services car il revient régulièrement.

## Trois acteurs, une histoire

Le travail à temps partagé s'articule autour de trois acteurs :

1. Les groupements d'employeurs : ils ont pour objectif de mettre à disposition d'entreprises adhérentes, des experts qu'elles ne peuvent recruter elles-mêmes, en raison de leur taille ou faute de moyens.

Pour chaque mise à disposition : un contrat est signé entre l'entreprise prestataire du temps partagé et l'entreprise cliente, ainsi qu'un contrat entre l'expert et l'entreprise prestataire du temps partagé.

2. Le multisalariat : il permet de se constituer un temps plein en cumulant des temps partiels. Le salarié travaille donc pour plusieurs entreprises et les entreprises partagent leur salarié avec d'autres.

Le multisalariat est une solution pour lutter contre le chômage en France, mais aussi pour apporter une flexibilité aux employeurs dont ils ont besoin dans un contexte économique difficile.

3. Les sociétés de temps partagé : spécialisées dans un domaine, elles regroupent des profils experts qui sont opérationnels dès le premier jour. Pour les entreprises, celles-ci présentent les avantages de l'externalisation avec des interventions régulières en entreprise.



Pour David,

Selon moi, la pluriactivité va se développer rapidement dans les années à venir. Je pense que le temps est venu d'accompagner le développement des formes d'emploi à temps partagé.

Ainsi, en 2013 David a créé [Le Portail du temps partagé](#), afin de promouvoir l'ensemble des acteurs du temps partagé auprès des entreprises, des institutionnels et des pouvoirs publics.

L'entrepreneur continue,

Je me suis aperçu que chaque acteur du temps partagé agissait seul. Le Portail du temps partagé permet ainsi d'entamer des campagnes d'informations collectives et de gagner en crédibilité.



Aujourd'hui aidé par de nombreux partenaires, David développe son projet.

## **Une étude nationale sur le travail à temps partagé**

Avec la collaboration de Pôle Emploi, de l'APEC, de la CGPME (Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises), du Portail du temps partagé et de l'IGS, la commission temps partagé de l'[ANDRH](#) (Association Nationale des DRH) lance le 15 octobre 2014 une étude prospective sur le temps partagé.

L'objectif de cette étude est de mettre en lumière l'évolution des relations de travail et sensibiliser syndicats et pouvoirs publics sur les adaptations nécessaires du système de protection sociale et du droit du travail.

Les résultats devraient être connus en avril 2015.

## **A propos du Portail du Temps Partagé**



En 2013, David Bibard, Contrôleur de Gestion a créé Le Portail du Temps Partagé. Celui-ci est né du besoin de promouvoir l'ensemble des acteurs du temps partagé : groupements d'employeurs, multisalariés et sociétés de temps partagé.

Le Portail du temps partagé se développe aujourd'hui grâce à plusieurs partenaires, et de nouveaux projets sont en

prévision (newsletter,..).

David confie,

Le travail à temps partagé est un véritable choix de carrière aujourd'hui. Cette évolution du marché de travail vers le marché de la compétence est une formidable opportunité pour de nombreux professionnels.

### **En savoir plus**

Site web : [www.le-portail-du-temps-partage.fr](http://www.le-portail-du-temps-partage.fr)

### **Contact presse**

Marie-Victoire Vergnaud

Email : [contact@le-portail-du-temps-partage.fr](mailto:contact@le-portail-du-temps-partage.fr)

Téléphone : 06 81 94 45 28